

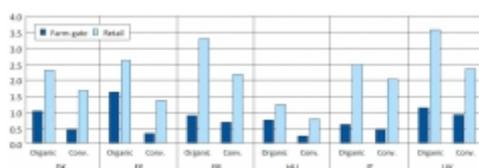
Analyse de la répartition de la valeur ajoutée dans trois filières biologiques de plusieurs pays de l'Union européenne

12 juillet 2017

Le rapport d'une étude traitant de la distribution de la valeur ajoutée pour quelques produits issus de l'agriculture biologique a été mis en ligne en juin sur le site de la Commission européenne. Les travaux, menés en 2016 par des chercheurs d'instituts allemand, italien, britannique et suisse, avaient pour objectifs de mesurer la valeur ajoutée de l'agriculture biologique, de la comparer aux filières équivalentes en conventionnel, d'en estimer la répartition entre producteurs, transformateurs et distributeurs, et enfin d'identifier les facteurs influençant cette distribution.

Au-delà d'une revue de littérature, de la consultation d'experts et de l'analyse de bases de données issues du RICA européen et d'Eurostat, les auteurs sont parvenus à constituer des données originales provenant d'enquêtes auprès des parties prenantes de diverses filières. Au cours d'entretiens avec des producteurs, transformateurs et distributeurs, ils ont pu intégrer prix, volumes et coûts à un logiciel de calcul conçu pour l'étude. Diverses méthodes d'analyse économique ont ensuite été appliquées. Au total, dix-huit filières ont été étudiées, au sein de neuf États membres, et ce pour trois produits : lait conditionné, pommes et blé dur pour pâtes.

Différences entre prix au producteur et prix de vente au consommateur (pommes bio et conventionnelles, €/kg, pour l'année 2016)



Source : Commission européenne – calculs des auteurs à partir de données issues des enquêtes d'Eurostat, de la DG AGRI et du RICA européen

Parmi les principales conclusions, il est constaté que les filières biologiques étudiées sont largement intégrées à de longues chaînes d'approvisionnement et génèrent une valeur ajoutée plus importante qu'en conventionnel, du fait notamment de l'efficacité de ces chaînes, d'une forte demande et de la différenciation des produits. Par ailleurs, la répartition de la valeur ajoutée varie aussi bien entre pays qu'entre filières, et dépend généralement du niveau d'intégration et des relations de pouvoir entre acteurs. La part relative de la valeur ajoutée perçue par les agriculteurs, qui va de 3 à 64 % pour les dix-huit filières étudiées, n'est globalement pas supérieure à celle de l'agriculture conventionnelle. De plus, la part de la valeur ajoutée revenant au producteur pour les produits vendus par les distributeurs spécialisés n'est pas supérieure à celle des réseaux de vente généralistes. Enfin, les auteurs formulent plusieurs recommandations associées à divers exemples de filières, dont l'intérêt de favoriser la coopération en amont des filières et l'intégration verticale de celles-ci.

Alexis Grandjean, Centre d'études et de prospective

Source : [Commission européenne](#)